

Syndicat d'améliorations foncières de Grandcour (VD): Agriculture et environnement

L'amélioration foncière (AF) de Grandcour est une réalisation d'importance. Le remaniement et les équipements, complétés d'une étude d'impact sur l'environnement, ont amené les exploitants à la mise en place d'un réseau écologique. En sus du premier objectif qui reste la facilitation de l'exploitation agricole, l'étude et la mise en place du réseau se sont appuyés sur la réalisation d'un nouveau biotope exceptionnel, rapidement colonisé par plus d'une centaine d'espèces animales et autant d'espèces végétales. La réussite et l'intérêt de ce réseau apportent un témoignage sur l'apport positif de cette AF multifonctionnelle d'envergure.

Die Gesamtmelioration von Grandcour gestaltet sich als ein aufwändiges Vorhaben. Die Landumlegung und die Baumassnahmen, ergänzt um eine Umweltverträglichkeitsprüfung (UVP), hatten die Bewirtschafterinnen und Bewirtschafter veranlasst, eine ökologische Vernetzung einzurichten. Oberstes Ziel des Vorhabens blieb die rationellere landwirtschaftliche Bewirtschaftung. Doch darüber hinaus entstand aufgrund der UVP und der Vernetzung ein neues, aussergewöhnliches Biotop, das in kurzer Zeit von über hundert Tierarten und genauso vielen Pflanzenarten besiedelt wurde. Der Erfolg und das Aufsehen dieser Vernetzung belegen die positive Wirkung dieser multifunktionalen und umfangreichen Melioration.

La miglioria fondiaria (MF) di Grandcour è un'opera importante. Il raggruppamento e le attrezzature, completati da un esame dell'impatto sull'ambiente, hanno stimolato i gestori a realizzare una rete ecologica. Sempre con l'obiettivo primo di agevolare l'attività agricola, lo studio e la realizzazione della rete hanno promosso la creazione di un nuovo biotopo eccezionale, rapidamente colonizzato da oltre un centinaio di specie animali e vegetali. La riuscita e l'interesse suscitato da questa rete testimoniano l'input positivo di questa MF multifunzionale di ampia portata.

J. Pasche, J. Studer, J.-M. Annen

Contexte général et historique

Le village de Grandcour est situé à 5 km au nord de Payerne. Le territoire communal d'environ 1000 ha s'étend sur la plaine de la Broye et les collines dominant la rive sud-est du Lac de Neuchâtel. Il était déjà structuré par des remaniements parcellaires datant de 1918 pour la zone de la plaine et de 1942 pour le solde, avec des parcelles de formes régulières et des chemins rectilignes dont certains avaient été revêtus par la Commune.

Un projet de tracé de l'autoroute A1 Berne – Yverdon, traversant la partie sud du territoire de Grandcour a été abandonné

au profit de celui maintenant réalisé. En 1990, plusieurs syndicats d'améliorations foncières se sont constitués tout le long du tracé de l'A1. Les autorités communales de Grandcour ont alors pris l'initiative de constituer un syndicat comprenant toutes les surfaces agricoles de la commune, en excluant le village et les forêts. Le périmètre du syndicat, d'une surface de 816 ha, comprend aussi quelques parcelles des communes voisines de Chevroux, Vernay et Rueyres-les-Prés (FR).

Projet des équipements collectifs

Le projet des équipements collectifs, réalisés de 2004 à 2011, vise à supprimer un ancien chemin sur deux, faisant passer les longueurs de parcelles de 150 m à 400 m. Les chemins conservés ou nouveaux sont revêtus de dalles en béton ou de gravier-stabilisé au ciment. Seuls les chemins en lisière de forêt ou sur les berges de la rivière Petite Glâne sont maintenus herbés. Un nouveau pont a été construit sur cette rivière, il remplace plusieurs ponts existants, en fin de vie. Le réseau de chemins est de 9,5 km de chemins bétonnés, 11,4 km de chemins gravier-stabilisé et 6,2 km de chemins herbés.



Fig. 1: Pont sur la Petite Glâne.



Fig. 2: Pré Bovet: terrassement 2004.

L'important réseau de collecteurs de drainages existant ne devait pas être augmenté afin d'éviter des apports supplémentaires dans la Petite Glâne. Aucun nouveau collecteur n'a été construit, mais les existants ont été réparés sur des longueurs totalisant 21 km.

Remaniement parcellaire

Le remaniement parcellaire de Grandcour a été coordonné avec les syndicats AF voisins, permettant d'importants échanges de terrains entre eux. Ainsi, l'Etat de Vaud, propriétaire de 26 ha achetés en prévision du passage de l'autoroute sur le territoire de Grandcour, a pu en transférer une grande partie au bénéfice des syndicats de Payerne et les utiliser pour l'emprise de l'autoroute A1.

Soumis à l'enquête publique en mars 1999, le nouvel état parcellaire a été mis en culture le 15 septembre 2000.

Etude d'impact sur l'environnement (EIE)

Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée par le Bureau Bio-Eco Conseils de Cossonay. Elle a intégré les éléments de compensation liés aux impacts de l'autoroute A1, notamment des bandes de buissons perpendiculaires à l'autoroute et à la Petite Glâne.

Pour compenser les atteintes à l'environ-

nement causées par ses propres travaux, le Syndicat a, entre autre, réalisé en 2004 le biotope de «Pré Bovet» qui couvre environ 2,5 ha. Cet aménagement a permis de réutiliser les matériaux provenant des anciens chemins herbés.

Amélioration foncière et réseau écologique

Grâce à son réseau écologique selon l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE) et à la mesure de compensation du « Pré

Bovet », l'amélioration foncière de Grandcour est très bénéfique pour la biodiversité.

Le réseau OQE couvre l'ensemble du périmètre. Il a pour but de favoriser la faune et la flore typique de la zone agricole en incitant les exploitants à coordonner la mise en place des surfaces de compensation écologique (SCE) requises par l'Ordonnance sur les paiements directs.

Les objectifs poursuivis par le réseau sont ambitieux. Il s'agit d'atteindre une proportion de 10% de SCE distantes de



Fig. 3: Pré Bovet: état 2011.



Fig. 4: Pré Bovet: microstructure (branches).

moins de 200 m sur l'ensemble du périmètre. Les SCE doivent être également exploitées de manière à favoriser les espèces typiques, telles l'hermine, l'alouette des champs, le bruant proyer, le lézard agile ou le demi-deuil. Lors de la fauche des prairies extensives, une part de 5 à 10% de la surface ne doit pas être fauchée. Dans les zones pauvres en éléments naturels, de nouvelles SCE sous la forme de jachères ou d'ourlets sont mises en place ou alors des haies ou des arbres sont plantés.

La motivation

Le nouvel état de propriété était déjà en place lors de l'entrée en vigueur de l'OQE. Si au départ ce sont le subventionnement supplémentaire et les paiements directs complémentaires qui ont incité les membres du Syndicat à initier un projet de réseau OQE, ils se sont très vite pris au jeu et ont incité leurs collègues à en faire autant. Ainsi, en 2011, 29 agriculteurs participaient au réseau. En cinq ans, la proportion de SCE correspondant aux critères du réseau est passée de 6,6% à 11% du périmètre. Cette augmentation est due à la plantation de cinq haies et de plus de 600 arbres. Les plantations de haies ont été effectuées par des bénévoles et des écoliers.

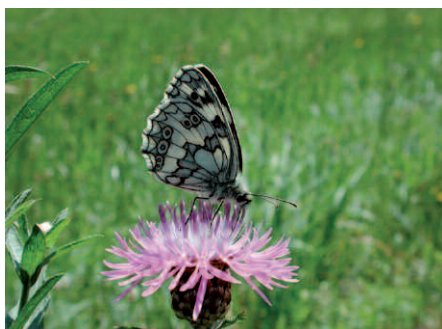


Fig. 5: Demi-deuil.

Tableau des quantités

Surface en hectares	816
Nombre de propriétaires fonciers	192
Nombre d'exploitants	40
Nombre de parcelles (avant)	747
Nombre de parcelles (après)	310
Coût total (en millions de Fr.)	10,2
Coût aménagement de «Pré Bovet» (en millions de Fr.)	0,12
Contribution du Canton	34%
Contribution de la Confédération	33 + 2%
Contribution de la Commune	15%
Frais résiduels des propriétaires fonciers	3000.– Fr./ha

Le biotope du «Pré Bovet»

Au cœur du réseau se trouve le biotope du «Pré Bovet», composé d'un étang d'environ 0.5 ha, de prairies et de haies ainsi que de petits plans d'eau et de microstructures (tas de bois, tas de pierres). Il recrée ainsi des milieux autrefois abondants dans la plaine de la Broye. Ces différents éléments sont précieux pour la faune et la flore. A ce jour, plus de 100 espèces de plantes y sont recensées, dont une trentaine sont rares ou menacées. Entre 1999 et 2009, la Station ornithologique a enregistré 2355 observations, mentionnant 107 espèces différentes. Le site est également de grande importance pour les invertébrés, les batraciens et les reptiles.

La durée d'un projet de réseau écologique selon l'OQE est de six ans. Après cette première période, les exploitants ont décidé de reconduire le projet.

Satisfaction des partenaires

Lors des dernières assemblées générales du syndicat, les propriétaires, les exploi-

tants et les autorités communales se sont déclarés très satisfaits du nouveau parcellaire et des ouvrages réalisés. Compte tenu des subventions versées par les autorités publiques, le prix de revient de ces améliorations est jugé acceptable, et la vision territoriale du réseau est très positive.

Jacques Pasche
Bureau Jaquier-Pointet, ingénieurs géomètre et génie rural
CH-1400 Yverdon-les-Bains
info@japo.ch

Jacques Studer
Bureau d'écologie
CH-1700 Fribourg
jacques.studer@bureaudecologie.ch

Jean-Marc Annen
Service du développement territorial du canton de Vaud
Chef de la division améliorations foncières
Place de la Riponne 10
CH-1014 Lausanne
jean-marc.annen@vd.ch